

# ÊTRE ADOLESCENT AUJOURD'HUI : UN RISQUE POUR QUI ?



**M. René BANDOL,**  
*directeur général de l'ARSEA*

**Dr Materne ANDRES,**  
*Président de l'ARSEA*



## Quelques lignes d'histoire...

Déjà en 1942, des voix s'élèvent en faveur des jeunes incarcérés pour vagabondage et/ou délinquance, principalement liés au marché noir, qui se trouvaient mêlés aux adultes dans des prisons surpeuplées. Des personnalités d'origine diverse : magistrature, cercles chrétiens, scoutisme, parmi lesquelles des Alsaciens repliés à Périgueux ou à Clermont-Ferrand avec l'Université de Strasbourg, réfléchissent et agissent ensemble pour apporter une aide aux jeunes en difficulté. C'est ainsi que seront créés des centres d'accueil pour les mineurs traduits en justice et débattus les fondements de ce que seront, à la Libération, les orientations en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'élan de l'action sociale est donné dès 1945 dans une Alsace alors déchirée par les drames de l'occupation, de la séparation de nombreuses familles, de la déportation et du sort des « Malgré nous ». Mais il en faudrait plus pour arrêter les pionniers de l'ARSEA, tout à leur vision d'avenir et à leur volonté de reconstruction. Par ailleurs les scouts se mobilisent, préfigurant la formation des Jeunes Equipes d'Education Populaire tournées vers la prévention spécialisée

L'ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation) est créée le 26 mars 1946. Des problèmes de « jeunes », et en particulier, d'orphelins, qui étaient alors plus d'un million, sont alors

- *La situation en Alsace-Moselle est particulière, marquée par l'héritage du passé, le maintien du Concordat et de la législation de droit local donnant plus de pouvoir et de responsabilité aux Associations.*
- *La majorité des établissements est de nature confessionnelle et affiliés, selon leur appartenance, à l'une des trois fédérations : Fédération diocésaine des œuvres sociales et catholiques pour le diocèse de Strasbourg, la Fédération des œuvres protestantes, la Fédération des œuvres israélites.*

apparus. C'est à ce moment-là que l'Etat a légiféré avec un texte interministériel entre le ministère de l'intérieur, celui de la jeunesse et du sport et celui de l'éducation nationale pour créer les ARSEA. La situation en Alsace-Moselle est particulière, marquée par l'héritage du passé, le maintien du Concordat et de la législation de droit local donnant plus de pouvoir et de responsabilité aux Associations. La majorité des établissements est de nature confessionnelle et affiliés, selon leur appartenance, à l'une des trois

fédérations : Fédération diocésaine des œuvres sociales et catholiques pour le diocèse de Strasbourg (Haut-Rhin et Bas-Rhin), la Fédération des œuvres protestantes (Moselle et Alsace), la Fédération des œuvres israélites (Haut-Rhin et Bas-Rhin). L'ARSEA n'est pas une association confessionnelle, mais elle s'est toujours considérée comme humaniste et en a apporté la preuve dans la définition de ses orientations.

Depuis 1946, elle œuvre pour l'action des jeunes et en liaison directe avec la protection judiciaire de la jeunesse et avec les juges pour enfants ainsi que leur appareil judiciaire. Elle reçoit actuellement beaucoup de jeunes en difficulté, au grand centre du château d'Angleterre de Schiltigheim. L'ARSEA a des valeurs qui sont des valeurs humanistes et rhénanes : respect du droit de chacun, de chaque personne ; une place pour chacun dans notre société, un droit pour tous et un projet pour l'ensemble des personnes. Toutes les activités de l'association se fondent ainsi sur ces valeurs.

### La jeunesse, une question qui évolue ?

Pour Monsieur Bandol, les jeunes étaient peu présents lors de la conférence. Selon Paul Thiebault, dans son recueil de 1805 : *« l'enfance et la jeunesse ne s'occupaient jamais de l'avenir pour eux. La vieillesse s'en occupe toujours, quoi qu'il ne soit plus rien pour elle. Tous les âges ont donc leurs erreurs, leurs illusions et leurs faiblesses »*. L'enfance et l'avenir sont donc quelque chose qui ont tendance à se répéter. On peut se demander ce que nous avons fait de notre enfance. Monsieur Bandol avait été invité au repas précédant la conférence par Monsieur Troetsler : ils en ont donc profité pour évoquer leur point commun avec les jeunes. A leur époque, il s'agissait surtout de la peur de la menace de l'internat, s'ils ne faisaient pas telle ou telle chose. Aujourd'hui, l'internat n'est plus la solution pour les enfants difficiles. Il faut d'abord se demander ce qu'est un enfant difficile. La déviance a toujours existé, comme l'illustre le Musée des enfants en justice. Un ouvrage récemment paru souligne qu'« écrire l'histoire de la justice des mineurs, c'est renoncer à raconter une histoire linéaire, évolutive et progressiste ». C'est-à-dire que chaque parent a une certaine conception de l'enfance et de la façon dont éduquer sa progéniture, suivant les époques : elles ne sont pas les mêmes dans les années soixante, les années soixante-dix voire les années quatre-vingt. Le législateur est donc en grande difficulté.

Pourquoi aujourd'hui nous n'arrivons pas à « contrôler » cette adolescence qui, quand même, nous « fout drôlement la trouille » ? Au moment du dîner, les invités ont évoqué ces enfants qui se protégeaient, qui mettent une cagoule sur la tête pour ne pas exister dans le regard de l'autre. Nous avons tous des incivilités à supporter mais nous avons tous le sentiment d'impuissance face à ces jeunes en devenir qu'on appelle plus « adulte » ou « adolescent » mais « adulescent » : la contraction d'un moment qui s'éternise un peu. Des chercheurs ont récemment prouvé que l'adolescence se terminerait désormais autour de vingt-quatre, vingt-cinq ans. Les adolescences évoluent suivant les époques : elles ont aujourd'hui tendance à s'allonger. Aujourd'hui, les adolescents prennent leur temps. Peut-être faut-il alors se poser la question de quel avenir nous leurs préparons ?



- **L'histoire de la justice des mineurs est faite volontiers de contraintes, de contrariétés, de prises de conscience successives, parfois contradictoires. Elle oscille souvent entre coercition, protection, prévention, répression, éducation au grès des politiques et des considérations variées.**

### Les mineurs : entre justice et politique

L'histoire de la justice des mineurs est faite volontiers de contraintes, de contrariétés, de prises de conscience successives, parfois contradictoires. Elle oscille souvent entre coercition, protection, prévention, répression, éducation au grès des politiques et des considérations variées. Lorsqu'il existait encore un père et une mère, un homme et une femme, il y avait souvent, à la maison, des moments d'échange où la famille pouvait discuter de la punition à donner à son enfant. Et le père disait : « je veux faire cela », tandis que la mère tempérait souvent en arguant qu'il était trop dur. Il y avait donc encore un échange. Puis, l'éclatement de la cellule familiale et des politiques qui vont aux grés des avancées des retournements des politiques publiques engendrent des difficultés pour accompagner des enfants de plus en plus dans l'immédiateté, l'incapacité à se projeter et entraînent un sentiment coupable des adultes lorsque « l'enfant n'est pas une fleur qu'on protège mais un feu qu'on allume ». Lorsqu'il a trois mois, nous sommes très contents, à trois ans c'est « juste le bonheur » mais quand il commence à dire « non », on se demande combien de temps cette phase va durer et quand il commence à exploser dès onze ou douze ans, le côté floral nous échappe.

L'ARSEA est donc un acteur des politiques publiques ; association de droit privé depuis 1946 où l'Etat a dû faire face à des orphelins et « sous-traité » au système associatif. L'association s'est constamment adaptée aux politiques publiques puisqu'en 1960, l'association a pris une orientation sur la prise en charge des personnes handicapées et depuis 1980 sur les difficultés sociales avec trois pôles, dont un de développement social qui s'occupe de personnes en grandes difficultés de maladies psychiques. Ce dernier pôle a connu les dernières années une très forte augmentation. Depuis 1991, l'ARSEA est reconnue d'utilité publique. 1 251 salariés dans la protection de l'en-



fance, 64% de personnel éducatif, 45 établissements et services implantés en Alsace, 23 directeurs, 70 000 millions d'euros, principalement de financements publics pour accompagner 13 000 personnes. Les valeurs de l'ARSEA, respect et droit, dignité de toutes personnes humaines sont à réactualiser aujourd'hui car elles n'ont plus le même sens qu'avant. A-t-on les mêmes droits ? Que penser des devoirs ?

## Quels acteurs éducatifs ?

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances. L'association accueille tout le monde. Monsieur Brandol rappelle une phrase du Pape François : « qui suis-je pour juger ? » qui pourrait faire réfléchir lorsque l'on voit des personnes en grandes difficultés. Ce parole ne signifie pas qu'il faut acter des décisions mais avoir une certaine empathie face aux personnes qui sont en difficulté parce que nous l'avons été, toutes et tous, et rien ne nous dit que nous ne le serons pas encore. L'association refuse également toute ségrégation sociale et a pour volonté l'émancipation et l'inclusion sociale qui est en évolution permanente. L'emploi aujourd'hui, une place pour chacun, un projet pour tous, doit se construire différemment à notre époque. L'évolution est très rapide. Les financements de l'ARSEA sont à la fois publics (organismes étatiques) et privés, bien qu'en baisse car c'est une association coûteuse.

**Qu'en est-il alors pour des enfants placés depuis l'âge de trois ans dans des établissements qui essaient de faire le maximum mais qui ne remplaceront jamais une cellule familiale ? (...) Bien que ce soit de l'argent public, il n'est pas possible d'arrêter les subventions, une fois la date butoir des dix-huit ans passée.**

Comment recruter aujourd'hui des professionnels ? et des bénévoles ? L'ordonnance du 2 février 1945 qui préside à la justice pénale des mineurs depuis la Libération à propos de « l'enfance délinquante » privilégie l'axe éducatif plutôt que la répression, la punition. L'Etat français a toujours pensé qu'un enfant est toujours un enfant et non pas un délinquant. Le préambule de l'ordonnance de 1945 traite peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux les enfants traduits en justice. Mais la France n'est pas assez riche d'enfants pour avoir le droit de négliger tout ce qui peut être fait, les aides pour des êtres sains. Tous les mineurs sont susceptibles d'être accompagnés jusqu'à l'âge de dix-huit ans mais de plus en plus se multiplient les « Tanguy » - en référence au film d'Etienne Chatiliez qui met en scène un jeune homme brillant, de bonne famille, qui reste chez ses parents jusqu'à l'âge avancé de vingt-huit ans. Qu'en est-il alors pour des enfants placés depuis l'âge de trois ans dans des établissements qui essaient de faire le maximum mais qui ne remplaceront jamais une cellule familiale ? Qu'en est-il pour des enfants déplacés d'un endroit à un autre, qui ont connu des difficultés ?

Il n'est donc pas possible de cesser de les accompagner, même après leurs dix-huit ans. Bien que ce soit de l'argent public, il n'est pas possible d'arrêter les subventions, une fois la date butoir des dix-huit ans passée.

2004 constitue une « révolution » dans la protection de l'enfance avec la création de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance pour améliorer les protections de l'enfance notamment avec des observations mais également des pratiques de prévention et de dépistage. En 2007, deux lois importantes ont été votées : celle de la protection de l'enfance avec un axe déterminant qui est de placer l'enfant au cœur des dispositifs, une prise en charge adaptée et diversifiée. C'est désormais l'enfant qui doit dire ce dont il a envie et comment il envisage la suite de son parcours ; ce n'est donc plus nécessairement les parents ou les éducateurs qui décident en lieu et place. Cette position éducatrice est réaffirmée avec le projet individualisé pour l'enfant. Sur la loi de la prévention de la délinquance, le maire devient l'acteur essentiel de cette politique, dans les communes de plus de dix mille habitants. Il est obligé de constituer un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance. La loi du 14 mars 2016 replace également l'enfant au cœur de la prévention. Le projet de l'enfant est établi avec les titulaires de l'autorité parentale. Les chefs de file sont les conseils départementaux et la PJJ, lorsqu'un enfant est placé dans un établissement. Ils établissent alors avec les éducateurs le projet pour l'enfant dans l'établissement et pour son futur. 320 000 enfants sont actuellement bénéficiaires des prises en charge des conseils départementaux et de l'aide sociale en France. La protection judiciaire de la jeunesse intervient dans la prise en charge des mineurs et est « sous-main de justice » par le biais d'établissement comme le château d'Angleterre. Des centres éducatifs renforcés existent également mais aussi des centres éducatifs fermés, pour des enfants qui sont en substitution d'incarcération et qui ont en général des mois de prison en sursis. A l'ARSEA, il existe un centre éducatif fermé.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est composée de 8 200 agents, près de 137 800 mineurs ont été pris en charge par les services publics ou associatifs de la PJJ. Les accompagnements proposés par l'ARSEA sont des services de prévention spécialisés, de la médiation scolaire, des services d'investigation éducative qui font des enquêtes et donnent leurs conclusions aux magistrats qui décideront, sur la base de ces enquêtes, des mesures dont l'enfant a le plus besoin, comme par exemple des placements en famille d'accueil. Dans les services d'action éducative en milieu ouvert, ce sont des éducateurs qui vont dans les familles et qui aident les parents à prendre une position et un acte éducatif. Les centres éducatifs et pédagogiques diversifiés comme le château d'Angleterre ou la ferme dans le Haut-Rhin fonctionnent sur le même principe que les foyers d'action éducative avec des jeunes mis en appartement, des accueils de jour. Aujourd'hui, les politiques publiques de l'enfance sont impactées par des restrictions budgétaires importantes et par des flux migratoires qui ne peuvent pas être anticipés. Le château d'Angleterre aura à accompagner, d'ici la fin de l'année, 125 mineurs non accompagnés. Ce sont des enfants qui arrivent sur le territoire français, qui sont dans une détresse incroyable et qui n'ont rien. La question est donc de savoir

**Il faut une politique européenne et sociale : les moyens suivront après. Les organismes souffrent aujourd'hui d'une absence de politiques européennes cohérentes en termes d'enfance et d'éducation.**

pourquoi les accompagner. Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils restent chez eux plutôt que de leur faire espérer un devenir ? Certains, au bout de six mois, sont reconduits à la frontière. Pour éclairer les politiques publiques, la CNAP (Commission Nationale) et les syndicats employeurs ont essayé de faire une prospective pour les années à venir sur les prises en charge. Ils ont édité trois scénaris : on décide à la place du jeune, on le laisse se débrouiller ou une co-animation et une coéducation avec la jeunesse.

## **Pour une politique coordonnée**

Investir dans l'enfance doit être une priorité nationale, il faut des politiques nationales et européennes audacieuses adaptées aux réalités des territoires, transversales et cohérentes. La France ne peut pas faire l'inverse de l'Allemagne et réciproquement. Il faut une politique européenne et sociale : les moyens suivront après. Les organismes souffrent aujourd'hui d'une absence de politiques européennes cohérentes en termes d'enfance et d'éducation. Les moyens espérés pourraient permettre de réduire les inégalités en s'engageant contre toutes les formes d'exclusions et une protection sociale élevée. Aujourd'hui, notre protection sociale est fortement attaquée. Or, de plus en plus de gens seront à accompagner, à couvrir médicalement. Mais avec quels moyens ? et sur quelles bases de répartition ? Si nous pensons que nous pouvons accueillir plus de gens, cela coûtera cher au contribuable.

## **Un peu de psychologie... un peu de sociologie...**

Il faut savoir dans quels états d'esprit sont les jeunes pour savoir comment les accompagner. La pyramide de Maslow commençait aux besoins physiologiques, de sécurité et d'appartenance. Aujourd'hui, pour les jeunes, elle commence à la batterie et au Wi-fi. Les enfants cherchent désormais leurs réponses sur leur net quand leurs parents ne veulent pas leur répondre (ils ne parlent plus en alsacien pour éviter les questions qui fâchent...). En tant que parents et en tant que transmissions, nous sommes désormais un peu « limités » car tous les interdits et tous les éléments mystérieux de la vie leurs sont totalement connus. Contrairement aux générations précédentes, la frustration, la temporalité entre la question et la réponse n'existent plus. Les

**Les jeunes sont dans une immédiateté qui peut être très intéressante mais ils se retrouvent otages d'une modernisation que nous avons tous souhaité, qui est désormais la nôtre et dont ils se servent mieux que nous.**

jeunes sont dans une immédiateté qui peut être très intéressante mais ils se retrouvent otages d'une modernisation que nous avons tous souhaité, qui est désormais la nôtre et dont ils se servent mieux que nous. Ils nous dépassent mais ils ne sont plus dans cette temporalité d'attente à se creuser les méninges pour avoir l'information. Les besoins ne sont donc plus les mêmes. Pour la génération née entre 1965 et 1978, elle était dite « génération anonyme, perdue, sandwich », « baby loosers », « sacrifiée » ; ce qui ne motive pas, aujourd'hui, les jeunes. Les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus aucun désir de projection : ils connaissent les drogues, le téléphone portable et le sida. Ils passent trente heures par semaine devant leurs écrans, à titre personnel donc les adultes ne sont plus une source d'attractivité. La génération alpha est très tôt confrontée aux écrans puisque des enfants de deux ans sont déjà exposés à des tablettes. Ils sont plus agiles avec des outils technologiques qu'avec des tâches de la vie quotidiennes. 63% des jeunes savent allumer et éteindre un ordinateur, 58% savent jouer à un jeu sur un ordinateur mais ne savent pas nager ou faire du vélo et de moins en moins de jeunes ont le permis voiture car ils n'en trouvent pas l'utilité. Une visite d'un musée est extraordinaire ; s'ils veulent les commentaires du tableau, ils vont les chercher directement sur le net. L'esprit collectif et l'esprit de partage semblent donc relatifs. Mais la notion de partage est-elle encore d'actualité chez eux ? Oui, mais pas de la même manière que les générations précédentes. Autre élément traumatique pour penser un avenir et une prise de risque : pas de travail, le sida, avoir des difficultés d'inclusion et le terrorisme. On pense donc demain avec la bombe d'aujourd'hui en habituant les jeunes au terrorisme. Pour les plus anciens, une phrase occasionnelle comme « il nous faudrait une bonne guerre » est une phrase de tous les jours pour des jeunes d'aujourd'hui. Ils ont aussi une guerre financière. Ce sont donc des messages d'une extrême violence qui sont martelés dans la tête des enfants et des adolescents actuels. Ils sont dans l'instantanéité et dans une spontanéité liées à des évolutions très très différentes de celles des générations précédentes : ils sont zappeurs et désintéressés. 44% des jeunes envisagent dans les deux prochaines années de quitter leur entreprise. Quel sentiment d'appartenance ont-ils à la cellule familiale ? à l'entreprise ? aux religions ? à leur quartier ? à leurs voisins ? Ce sont des éléments déterminants pour comprendre qu'aujourd'hui, lorsqu'on fait quelque chose pour un jeune, on peut attendre très

**Les images castratrices comme la police, le père, l'école, les hommes politiques, le service militaire ne sont plus des modèles exemplaires. Le respect et l'autorité doivent être répétés tous les jours car l'enfant peut désormais zapper mais la figure d'autorité doit demeurer.**

longtemps une reconnaissance. Les images castratrices comme la police, le père, l'école, les hommes politiques, le service militaire ne sont plus des modèles exemplaires. Le respect et l'autorité doivent être répétés tous les jours car l'enfant peut désormais zapper mais la figure d'autorité doit demeurer. L'éducation est une affaire de per- ➤

**Le risque pour nous est de ne pas pouvoir dessiner, non pas un mouton, mais un début d'avenir pour un certain nombre d'enfants qui sont les nôtres et qui sont des fois beaucoup moins en appétence que ces mineurs non accompagnés qui viennent d'autres pays.**

manance et de persévérance. Les jeunes attendent d'être écoutés, respectés, considérés. Toutes nos institutions et toutes nos politiques sont loin d'être bienveillantes envers des enfants qui ont été profondément blessés et qui ont donc besoin de considération. Aujourd'hui, on ne peut plus ordonner ni même challenger les jeunes. Etre écoutés doit être possible, pour eux, à tout moment ; pour exprimer leurs désaccords, leurs projets de vie – avec une nette séparation entre le projet de vie personnelle et le projet de vie professionnelle. Les jeunes attendent surtout que l'on tienne compte de leur personnalité, ce qui semble difficile puisque tout le monde en a une. Monsieur Bandol prend ici l'exemple de la fameuse pub de Mc Donald's et son slogan « venez comme vous êtes », « venez avec qui vous êtes ». Il ne semble donc plus y avoir, aujourd'hui, de cadre statutaire, de différenciation entre le salarié et le cadre.

## Les adolescents nous bousculent

Déjà selon Socrate, « notre jeunesse aime le luxe, elle est mal élevée, elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens. Nos enfants aujourd'hui sont des tyrans, ils ne se lèvent pas quand un vieillard entre dans une pièce, ils répondent à leurs parents, ils sont tout simplement mauvais ». Cette citation ne semble pas, pour Monsieur Bandol, très éloignée de notre réalité. Rien n'aurait changé ? Ils nous embêtent de plus en plus car ce qui était un risque pour les générations précédentes est devenu une banalité pour eux mais en même temps, ils ont une capacité à nous capter, à nous faire nous intéresser à ce qu'ils font, notamment par rapport à Internet pour lequel leurs capacités illimitées effraient. Selon le slogan d'Uber : nous sommes dans « un monde en mutation, en transformation » et surtout nos enfants puisque six métiers sur dix exercés en 2030 n'existent pas encore.

Quand un enfant est maltraité, quand un enfant est en souffrance physique ou psychique, quand un enfant a des repères – quels qu'ils soient – et quand il demande pourquoi il doit bien travailler à l'école, peut-être qu'il a raison de poser cette question. Le risque pour nous est de ne pas pouvoir dessiner, non pas un mouton, mais un début d'avenir pour un certain nombre d'enfants qui sont les nôtres et qui sont des fois beaucoup moins en appétence que ces mineurs non accompagnés qui viennent d'autres pays, qui ont connu une misère que nos enfants, heureusement – et peut-être un peu hélas – n'ont pas connue.

Selon Monsieur Andres, il est difficile de rentrer dans le détail de toutes les existences rencontrées tous les jours au quotidien. Mais il est intéressant de se rappeler, à la fois, Socrate et Frère Médard qui est venu au FEC pour s'occuper d'adolescents déjà difficiles en 1925. Chaque génération a toujours eu, de façon générale, ses adoles-

cents difficiles mais ne sont-ils pas le reflet de ce que nous sommes et de ce que nous pensons, de ce que nous imaginons pour la génération qui vient après nous ?

## Aujourd'hui, concrètement, l'accueil des adolescents en difficulté...

Aujourd'hui, le château d'Angleterre accueille en hébergement constant collectif dans l'établissement 36 adolescents confiés par l'aide sociale à l'enfance ou par la protection judiciaire de la jeunesse. Ce sont des jeunes qui sont quasiment hébergés tout au long de l'année dans l'établissement. Très peu de jeunes ont la possibilité de rentrer chez eux – onze sur trente-six en moyenne. Il existe un dispositif de remédiation scolaire avec un certain nombre de jeunes scolarisés sur place car leur situation de rupture vis-à-vis de l'école est telle qu'ils ne peuvent pas ou n'arrivent pas du tout à trouver leur place dans le circuit habituel. Le travail du personnel de l'établissement est d'abord de les ramener dans une salle, d'essayer de faire quelque chose, de leur permettre d'être curieux puis d'avoir envie d'apprendre. Lorsqu'ils commencent à avoir cette envie, il est possible d'imaginer qu'ils puissent retourner à l'école. Il existe également presque cinquante places de placement à domicile. En 2013, il a été demandé d'accueillir des mineurs étrangers isolés. Ils étaient alors une trentaine, aujourd'hui ils sont 101 et d'ici la fin de l'année ils seront 125, 150. Ils sont logés dans des appartements à Strasbourg. Ils sont suivis par des éducateurs, des chefs de service et des éducatrices. Ils ne sont pas originaires de la communauté européenne ; ce que l'on appelle des pays tiers, essentiellement d'Afrique subsaharienne – beaucoup de Maliens, de Guinéens, de Congolais – mais aussi du Bangladesh, d'Afghanistan, de Tchétchénie, du Kosovo, de Géorgie. Certains sont francophones, d'autres étaient déjà scolarisés. Leurs expériences sont de plus en plus effroyables, de plus en plus compliquées. Les jeunes Libyens qui quittent la Libye étaient auparavant mis en esclavage, aujourd'hui les esclavagistes les suivent pour quitter leur territoire. La route du Maroc est de nouveau beaucoup plus pratiquée car elle est beaucoup plus sûre, même s'il faut passer par la mer. Ce sont tous des mineurs, de plus en plus jeunes : certains ont huit ans. Un dispositif avait été monté pour cinquante jeunes majeurs ; ils ont été pris au moins un an en charge durant leur adolescence par l'aide sociale à l'enfance et ils sont accompagnés jusqu'à la fin du cycle de formation entrepris avant leur majorité. Ce sont essentiellement des jeunes qui ont commencé un CAP ou un bac pro, peu sont dans des filières dites « valorisées ». Les prises en charge étant extrêmement réduites après la majorité, ils sont dans des circuits de formation qui professionnalisent rapidement. L'accompagnement s'arrête normalement à la fin du parcours qualifiant, même s'ils loupent leur CAP. Mais cela pose une certaine question éthique d'abandonner des jeunes qui ont été suivis pendant trois, quatre ans, même s'ils ont échoué. Ce service doit encore se développer pour accueillir quelques jeunes en plus. Aujourd'hui, il s'agit d'une équipe de presque 85 salariés au château d'Angleterre.

Les considérations sur l'adolescence sont, de prime abord, doubles car il est possible de faire un descriptif par le menu des différentes carences, des différentes diffi-



Le château d'Angleterre.

cultés que ces jeunes sont amenés à vivre. Ceux qui sont accueillis au château d'Angleterre ont des parcours extrêmement carencés, peu d'affection, de la violence souvent intrafamiliale, élevés plus ou moins entre eux. Ce sont des adolescents donc ils ont au minimum treize ans quand ils sont accueillis dans les parcours résidentiels spécialisés (placés depuis longtemps). Ils pourraient être réduits à ces critères. On pourrait également dire qu'ils sont plus ou moins délinquants : entre 60 et 80 % des jeunes ont un dossier pénal. Globalement, lorsqu'on ne va pas bien, la tentation de la violence, du passage à l'acte de la confrontation avec la règle et la loi se pose. Il s'agit d'une césure surtout administrative car tous les jeunes accueillis sont en grande difficulté. Monsieur Andres prend ainsi l'exemple de mineurs arrivant d'Afghanistan, ayant subi des violences et qui ont du mal à se réadapter à la « vie civile ». Il en va de même pour des jeunes issus de certains quartiers comme le Neuhof. Aujourd'hui la France a décidé que tous les mineurs soient traités de la même manière, même si les réponses peuvent être différentes mais aussi longtemps qu'ils sont mineurs, l'aide sociale à l'enfance en a la charge, la responsabilité et elle les accompagne au moins jusqu'à la majorité.

## Quelle « éducation » ? Et la famille, et l'école, et la justice...

A la fois auteur et victime, ils nous confrontent à deux questions : est-ce qu'il faut être très autoritaire ? est-ce qu'il faut une éducation extrêmement cadrante ? ou de la compassion, de l'accompagnement, de la bienveillance qui a

**Il s'agit d'un système scolaire qui introduit beaucoup de sélection, beaucoup de ségrégation et tout le monde ne peut pas être en hypokhâgne, en khâgne et faire de grands concours. Notre système repose sur cette sélection et quelqu'un qui a des difficultés, qui n'a pas assez d'estime de soi, suffisamment de regard sur son propre parcours va être amené à décrocher rapidement.**

pu être qualifiée de laxiste ? Cette opposition existe depuis que la justice a essayé de se mêler d'éducation, c'est-à-dire depuis l'école obligatoire en France. La réponse ne vient pas de cette question-là car les adolescents nous confrontent à une autre question, à la question de qui sont les adultes et quelles réponses ils veulent bien donner, quel regard ces adultes portent sur la société. Les jeunes interrogent aujourd'hui la famille, où les adultes sont dans la famille ; ils interrogent l'école, quelle chance elle donne à chacun d'entre eux, comment elle se positionne par rapport à des jeunes qui ont plus de difficultés à apprendre ? En 1969, 1970, les classes de fin d'étude ne s'en sortaient pas forcément mieux que les jeunes qui sont aujourd'hui en SEGPA. Il s'agit d'un système scolaire qui introduit beaucoup de sélection, beaucoup de ségrégation et tout le monde ne peut pas être en hypokhâgne, en khâgne et faire de grands concours. Notre système repose sur cette sélection et quelqu'un qui a des difficultés, qui n'a pas assez d'estime de soi, suffisamment de regard sur son propre parcours va être amené à décrocher rapidement. Une partie des jeunes accueillis dans l'établissement ont lâché prise très très tôt face à l'école mais sont-ce vraiment eux qui ont lâché prise ? Ne serait-ce pas plutôt l'école ? Il s'agit d'une question que tout le monde pourrait se poser.

Les adolescents nous interrogent avant tout sur notre identité, sur notre avenir et quelle place on leur donne dans la société. On peut discuter par le menu des réponses techniques appropriées mais en même temps, l'ensemble de ces adolescents pris en charge par l'ARSEA et les adolescents en IME, en IM pro, qui sont du côté de la déficience, posent tous la question de la place qu'ils vont avoir à côté des adultes ou qu'ils ont actuellement. Ce sont eux qui vont construire quelque chose. Plus que la question de l'adolescence, il s'agit du regard que les adultes ont sur leur jeunesse et la question de la place qu'on leur laisse. Il ne s'agit pas d'enjoliver la réalité. Les jeunes éducateurs qui travaillent au château d'Angleterre sont issus de la génération décrite précédemment par Monsieur Bandol auxquels a été confiée la mission de tenir un cap avec bienveillance, avec fermeté, avec autorité. La question de l'autorité est aujourd'hui une question importante dans la société. Ils doivent accompagner ces jeunes, avoir de l'endurance dans la redondance. Ils doivent tenir dans la durée, accepter de partager le quotidien de ces jeunes pour faire de l'éducation. Cette question de l'éducation d'hier et d'aujourd'hui, du début du XX<sup>ème</sup> siècle mais aussi du XXI<sup>ème</sup> siècle est toujours la même : il faut aider ces jeunes qui ne croient pas qu'ils savent. Les adultes savent qu'ils ne savent pas mais il ne s'agit pas d'une excuse pour les rabaisser. Il s'agit de les accompagner en ayant conscience qu'ils savent un certain nombre de choses. Ils ne doivent pas être considérés comme des adultes qui savent tout, tout seul car il s'agit d'un risque. Ils peuvent se débrouiller entre eux, ce qui peut effrayer. Il s'agit donc aux adultes de trouver leur place pour les accompagner au mieux.

Monsieur Bandol souligne qu'il aurait pu parler des souffrances, des défaillances des institutions dont les jeunes sont le révélateur mais que cela n'amène pas plus loin la réflexion. Il insiste surtout sur le fait que les jeunes permettent de nous interroger sur le cap à tenir, le chemin à prendre.